

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le 8 février 2023, à 20 heures 00.

Ordre du jour :

- Travaux 2023 (Micro brasserie et gîte vélo) et acquisition propriété Languenet.
- En plus à l'ordre du jour :
- Subvention collège René Cassin.
 - Convention avec la commune de Montigny pour l'utilisation du véhicule communal.
 - Questions diverses.

•En Mairie, le 4 février 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 février 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas VIROT.

Présents : Franck BARRET, Michelle COMBET BLANC, Colette CONTET, Annick GUILLAUMOT, Bénédicte MAUSSIRE, Thomas PARICAUD, Vincent TERREAUX, Aurélien THEVENOT, Lionel VALDENNAIRE, Nicolas VIROT.

Absent excusé : Pascal MENNESSIEZ

Absent non excusé : néant.

Bénédicte MAUSSIRE a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint afin que le conseil puisse valablement délibérer.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

➤04/2023 Travaux 2023 : Micro brasserie et gîte vélo

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'acquisition des immeubles (A194, A195, A196, A197, A190 A337, A386, A390) appartenant à Mr Camille LANGUENET, en vue d'établir une micro brasserie qui serait exploitée par Mme et Mr PRISQUE, ainsi qu'un gîte avec accueil cyclotouristes.

Le montant d'acquisition est estimé à 40 K€ et les travaux d'aménagement estimatifs de 700 K€ subventionnables entre 70 et 80 %.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, valide le projet et autorise Mr le Maire à engager les démarches d'acquisition, de maîtrise d'œuvre et de demandes de subvention.

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

05/2023 Subvention collège René Cassin

Le collège René Cassin de Noidans les Vesoul, par courrier en date du 31 janvier dernier, nous sollicite au titre de l'année 2023 pour un soutien financier, afin d'offrir aux élèves des compléments (projets éducatifs pluridisciplinaires) aux formations initiales.

12 élèves de la commune sont scolarisés au collège René Cassin.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ACCEPTE de verser une subvention au Collège René Cassin de Noidans les Vesoul, d'un montant de 240 €.

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

06/2023 Convention avec la commune de Montigny les Vesoul pour l'utilisation du véhicule communal

Monsieur le Maire rappelle que, depuis l'arrivée de Patrice Forey, employé communal, il a été convenu avec Montigny les Vesoul, qu'elle met à disposition de Patrice Forey le véhicule de sa commune sur ses heures de travail pour la commune de Chariez. Il est alors demandé à notre commune une participation se basant sur les kilomètres parcourus. L'employé communal effectuant un relevé journalier des kilomètres parcourus. Ces frais étant calculés par rapport au barème des frais kilométriques établi tous les ans par le service des Impôts.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la convention entre la commune de Chariez et la commune de Montigny-lès-Vesoul pour l'utilisation du véhicule communal par l'employé communal qui partage son temps de travail entre les 2 communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention entre les communes de Chariez et la commune de Montigny-lès-Vesoul pour l'utilisation du véhicule annexée à la présente délibération.
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette délibération et la signature de la convention.

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

➤ Questions diverses

Franck BARRET	Michelle COMBET BLANC	Colette CONTET	Annick GUILLAUMOT
Bénédicte MAUSSIRE	Pascal MENNESSIEZ	Thomas PARICAUD	Vincent TERREAUX
Aurélien THEVENOT	Lionel VALDENNAIRE		